

PROCURATION D'ACTIONNAIRE

Le (la) soussigné(e)

nom:

(si l'actionnaire est une société) forme juridique :

adresse/ siège social:

propriétaire de:

... action(s) de la société

dénomination sociale:

COIL SA

siège social:

1000 Bruxelles, Rue de la Presse 4

*immatriculation au Registre des Personnes
Morales*

0448.204.633 (RPM Bruxelles)

(si l'actionnaire est une société)

représentée conformément à ses statuts par

2 administrateurs / 1 administrateur-délégué / 1 administrateur ...

(nom, prénom, fonction)

qui déclare et garantit par la présente avoir les pleins pouvoirs pour signer cette procuration pour le compte du soussigné / de la soussignée et

désigne comme mandataire :

ou une personne désignée par la Société

aux fins de le (la) représenter à l'assemblée générale de la société

qui se tiendra au siège d'exploitation de la
Société, à Roosevelt 5, B-3400 Landen le :

5 juin 2024

à:

10.30 heures

et aux fins de voter en son nom et pour son compte sur tous les points de l'ordre du jour et dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

ORDRE DU JOUR

- 1. Questions des actionnaires aux administrateurs et au commissaire conformément à l'article 7:139 du Code des Sociétés et des Associations**
- 2. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 et lecture des comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023**
- 3. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023**

Proposition de décision:

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

- 4. Décision concernant l'affectation du résultat**

Le résultat à affecter est le suivant :

- Résultat reporté :	-156.039,77 EUR
- Résultat de l'exercice :	-932.038,80 EUR
Résultat total à affecter :	-1.088.078,57 EUR

L'assemblée générale décide d'affecter le solde du résultat comme suit :

- Perte à reporter :	-1.088.078,57 EUR
----------------------	-------------------

- 5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023**

Proposition de décision:

L'assemblée générale décide de donner, par un vote spécial et individuel pour chacun d'eux, décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

- 6. Décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023**

Proposition de décision:

L'assemblée générale décide de donner décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

- 7. Nomination administrateur**

Proposition de décision :

L'assemblée générale a pris acte du fait que le mandat de M. Thomas Frost prend fin lors de la présente assemblée annuelle. En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer M. Thomas Frost, avec domicile à Oaklands Park, Grasscroft, Oldham OL4 4JY, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour une durée de six ans prenant fin lors

de l'assemblée générale annuelle de 2030 qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2029.

L'assemblée confirme que les frais y afférents se maintiendront à un niveau de 132 000 € par an.

M. Thomas Frost fait élection de domicile au siège social de la Société pour l'exercice de son mandat.

INSTRUCTIONS DE VOTE

Vote sur la proposition 3 de l'ordre du jour

- Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023

- vote pour
- vote contre
- abstention

Vote sur la proposition 4 de l'ordre du jour

- Décision concernant l'affectation du résultat

- vote pour
- vote contre
- abstention

Vote sur la proposition 5 de l'ordre du jour

- Décharge aux administrateurs suivants pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023

- James Clarke

- vote pour
- vote contre
- abstention

- Finance & Management International SA

- vote pour
- vote contre
- abstention

- Patrick Chassagne

- vote pour
- vote contre
- abstention

- Thomas Frost

- vote pour
- vote contre
- abstention

Vote sur la proposition 6 de l'ordre du jour

- Décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023

- vote pour
- vote contre
- abstention

Vote sur la proposition 7 de l'ordre du jour

- Nomination administrateur

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> vote pour
<input type="checkbox"/> vote contre
<input type="checkbox"/> abstention |
|---|

Si le(la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote concernant une des résolutions proposées, le mandataire s'abstiendra de voter pour cette résolution.

Toute procuration doit parvenir au siège d'exploitation de la société (3400 Landen, Roosevelt 5) dans les meilleurs délais et au plus tard cinq jours ouvrables avant l'assemblée générale ou être envoyée au plus tard cinq jours ouvrables avant l'assemblée générale par e-mail à l'adresse suivante: legal.notices@coil.be. Il est rappelé aux actionnaires que les conditions d'admission à l'assemblée générale demeurent inchangés et que les formalités qui y sont attachées doivent être accomplies également. A défaut, la société ne reconnaîtra pas les pouvoirs du mandataire.

Fait à:

Le:

Nom - prénom:

Fonction: